

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

Nombre de conseillers présents : 26

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, GUYON Loïc, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, PARENTHOEN Yannick, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire, TRONEL Sylviane, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 7

CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, FERRAND Benoit donne pouvoir à RANC Julien, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MARGERI Marielle donne pouvoir à ESSAYAN Martine, PECHARD Katia donne pouvoir à DU VERGER Laurence, PICHON Laetitia donne pouvoir à FAYOT Michel.

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2

HACHANI Yohann, MONTOYA Marc-Antoine

Le secrétariat a été assuré par : KALITA Matthieu

Objet : Versement aux associations des acomptes de subventions pour l'année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2025-23 du 16 avril 2025 attribuant les subventions aux associations au titre de l'année 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20251217-D2025-79-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

République Française – Département du Rhône

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville

Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX

Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 4 décembre 2025 ;

Considérant le partenariat financier avec les associations les plus importantes de la Ville ;

Considérant que les associations concernées sont :

- Le Centre Social de l'Orangerie (CSO) ;
- Le Comité Pour Nos Gosses (CPNG) ;
- La Maison pour Tous (MPT) ;
- L'Ecole de Musique de Tassin la Demi-Lune (EMT) ;
- L'UODL Handball ;
- Le Valdocco.

Considérant qu'en vue de ne pas fragiliser la trésorerie de ces associations, un acompte égal à 30% de la subvention votée en 2025 doit être versé en début d'année 2026 conformément au tableau ci-dessous ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à cette liste le Comité des Œuvres Sociales de la Ville (MASCOT) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales, Vie économique réunie le jeudi 4 décembre 2025 ;

**TABLEAU RECAPITULATIF
DES 1^{er} ACOMPTE DE SUBVENTIONS A VERSER EN 2026**

	SUBVENTION 2025	ACOMPTE 30%
CENTRE SOCIAL – Fonctionnement	46 500 €	13 950 €
COMITE POUR NOS GOSSES	18 000 €	5 400 €
MAISON POUR TOUS (MJC) – Fonctionnement	120 000 €	36 000 €
ECOLE DE MUSIQUE – Fonctionnement	90 000 €	27 000 €
UODL HANDBALL – Fonctionnement	3 000 €	900 €
LE VALDOCCO	20 000 €	6 000 €
		89 250 €

	SUBVENTION 2025	ACOMPTE 30%
MASCOT	48 900 €	14 670 €

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20251217-D2025-79-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

République Française – Département du Rhône

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville

Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX

Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Le Conseil Municipal

- 1) APPROUVE le versement sur le début de l'exercice 2026 des acomptes de subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus ;
- 2) APPROUVE le versement sur le début de l'exercice 2026 d'un acompte de subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'un montant de 250 000€ ;
- 3) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le : 17 décembre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : 19 DEC. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : 19 DEC. 2025



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.